



Le Critérium Vétérans Départemental

Règlement

Principe

- Le championnat de France vétérans est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Le tour départemental est qualificatif pour le tour régional. Ce dernier est qualificatif pour le tour national.
- Chaque échelon prend la responsabilité de sa compétition.

Tableaux

- Cette compétition comporte neuf tableaux :

Dames :

V1 : joueuses âgées de plus de 40 ans

V2 : joueuses âgées de plus de 50 ans

V3 : joueuses âgées de plus de 60 ans

V4 : joueuses âgées de plus de 70 ans

Messieurs :

V1 : joueurs âgés de plus de 40 ans

V2 : joueurs âgés de plus de 50 ans

V3 : joueurs âgés de plus de 60 ans

V4 : joueurs âgés de plus de 70 ans

V5 : joueurs âgés de plus de 80 ans

Frais : Inscription et engagement

- Un droit de 10€ est demandé à chaque participant pour le tour départemental.

Déroulement de la compétition

- Dans chaque tableau et en fonction du nombre d'inscrits, le responsable et le juge-arbitre définissent la meilleure formule pour dégager un classement final.

Qualification pour le tour régional

- A l'échelon régional, le nombre de qualifiés dépend chaque saison du nombre d'inscrits par département.